



Conditions générales

Les présentes conditions de réservation règlent les relations juridiques entre les voyageurs et la centrale de réservation de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ci-après désignée « centrale » ou « ATALC »).

1. Conclusion du contrat et prestations

Le contrat entre le client et la centrale est conclu par l'acceptation sans réserve de la réservation. Les présentes conditions de réservation sont valables pour tous les participants de la réservation.

Les prestations correspondent à la description des prestations sur internet et à la confirmation de réservation. Le nombre de personnes précisé dans le contrat doit dans tous les cas être respecté (dans le cas contraire, le contrat peut être résilié sans dédommagement).

2. Conditions de paiement & d'annulation

Les conditions de paiement et d'annulation suivantes s'appliquent :

2.1 Réservations d'hôtels & autres hébergeurs professionnels

Le paiement de la réservation se fait directement sur place auprès du prestataire. La réservation est uniquement possible avec une carte de crédit valable qui est demandé en garantie.

Toute modification ou annulation doit être annoncée auprès de l'ATALC. Les conditions d'annulation et de paiement du prestataire indiquées sur la réservation sont applicables.

Toute réservation annulée hors délais, ainsi que les no-show, sont sujets à facturation. Le prestataire est en droit de débiter la carte de crédit selon les conditions d'annulation mentionnées.

En ce qui concerne les réservations soumises à des conditions spéciales (tarifs non-refundable, last-minute, etc.) le prestataire pourra débiter la carte de crédit sans préavis lors de la réservation.

Veillez noter qu'aucune information ultérieure (voucher ou confirmation de réception du montant) ne sera envoyée. La confirmation de réservation sert de document de voyage.

2.2 Réservations d'appartements de vacances & autres hébergeurs privés

Le paiement de la réservation est effectué directement auprès de l'ATALC par carte de crédit ou autre mode de paiement en ligne. Un paiement sur facture est possible sur demande, uniquement pour des réservations effectuées par téléphone.

Toute modification ou annulation doit être annoncée auprès de l'ATALC. Les conditions d'annulation suivantes sont applicables :

En cas d'annulation jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée, aucun frais.

En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant total de la réservation. En cas d'annulation tardive ou de non-présentation, le montant total de la réservation.

Veillez noter qu'aucune information ultérieure (voucher ou confirmation de réception du montant) ne sera envoyée. La confirmation de réservation sert de document de voyage.



2.3 Réservations de forfaits

Les forfaits sont mis en place par l'ATALC avec des prestataires locaux.

Le paiement de la réservation s'effectue directement auprès de l'ATALC par carte de crédit ou autre mode de paiement en ligne. Un paiement sur facture est possible sur demande, uniquement pour des réservations effectuées par téléphone.

Des exceptions sont cependant possibles pour certains forfaits. Dans ces cas la réservation est uniquement possible avec une carte de crédit valable qui est demandé en garantie.

Toute modification ou annulation doit être annoncée auprès de l'ATALC. Les conditions d'annulation et de paiement du forfait indiquées sur la confirmation de réservation sont applicables.

Le montant payé inclut toutes les prestations contenues dans le forfait. Toute prestation supplémentaire est à régler directement aux prestataires lors du départ.

2.4 Réservations d'activités/expériences/ticketing/produits touristiques

Le montant total de la réservation d'un ou de plusieurs produit(s) touristique(s) est à payer à l'ATALC directement lors de la réservation par carte de crédit ou autre mode de paiement en ligne.

Toute modification ou annulation doit être annoncée auprès de l'ATALC. Les conditions d'annulation et de paiement de chaque produit indiqué sur la confirmation de réservation sont applicables.

3. Arrivée retardée, départ anticipé

Le client est responsable de son arrivée. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée tardive due à des raisons personnelles ou à des perturbations et retards dans la circulation privée et publique (y compris chemins de fer, avions, etc.). En cas de départ anticipé, l'intégralité du montant reste due.

4. Modification par l'ATALC

Avant la conclusion du contrat, les prestations et les prix proposés peuvent faire l'objet de modifications. Après la conclusion du contrat, la centrale peut modifier les prestations et proposer un remplacement avant et pendant le séjour en cas de circonstances imprévisibles et inévitables.

En cas d'introduction ou d'augmentation de taxes, charges, taxes de séjour ou frais de transport, une adaptation des prix est possible jusqu'à trois semaines avant le début du séjour.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou pour d'autres raisons rendant impossible ou mettant en péril la réalisation du contrat, la centrale peut résilier le contrat moyennant le remboursement des prestations non fournies (toute prétention en dommages et intérêts est exclue).

5. Réclamations

Si des défauts devaient être constatés lors de l'entrée dans les lieux ou survenir par la suite, si le client devait subir un dommage ou avoir un autre motif de réclamation, le prestataire (propriétaire) doit en être informé sans délai. La centrale ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.

Si le client souhaite faire valoir des droits à une réduction de prix ou à des dommages et intérêts, la réclamation doit être communiquée par écrit au prestataire dans les 3 semaines suivant la fin du séjour contractuel. A défaut de réclamation immédiate pendant le séjour et dans le cas d'une annonce hors délais, tous les droits sont prescrits.



6. Responsabilité de l'ATALC

En cas de lois ou de conventions applicables limitant ou excluant la responsabilité, la centrale n'assume de responsabilité que dans le cadre de ces lois ou conventions.

La centrale n'assume aucune responsabilité, notamment pour les dommages causés par les clients, leurs accompagnateurs ou des tiers, en cas de force majeure ou dans d'autres circonstances imprévisibles ou inévitables malgré toute la diligence requise.

La responsabilité pour la perte, le vol ou les dommages causés aux objets de valeur tels que les objets précieux, les bijoux, l'argent liquide, les cartes de crédit, les fourrures, les appareils photo et caméras vidéo, les moyens de télécommunication, etc., est expressément exclue.

Les dispositions légales s'appliquent pour la responsabilité extra contractuelle, sauf si les présentes conditions de réservation prévoient d'autres limitations ou exclusions de responsabilité.

7. Responsabilité du client

Le client est responsable de l'utilisation soignée de l'objet loué. Le client est responsable des dommages causés par lui-même ou ses accompagnateurs. Le prestataire peut faire valoir ses droits concernant les dommages causés, même après remise de l'objet.

8. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable pour les rapports juridiques entre le client et l'ATALC.

La nullité de certaines dispositions du contrat n'entraîne pas la nullité de la totalité du contrat. For juridique exclusif en cas de différend : Aigle (Canton de Vaud).

Leysin, 15.04.2020